

**Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet du projet de loi C-36: *Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence*, 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 2014.**

Dave Symington  
213-151 West 1st Ave.  
Vancouver, BC, V5Y0A5  
[davesymington@hotmail.com](mailto:davesymington@hotmail.com)

J'ai 58 ans. En 1975, à l'âge de 19 ans, j'ai subi une lésion de la moelle épinière lors d'un accident de plongée. J'ai eu la chance d'être un enfant en bonne santé et relativement normal qui faisait ce que font les enfants qu'on qualifie de normaux : j'allais à l'école; je socialisais avec mes amis avant et après les classes; je faisais des voyages de ski, du camping, du ski nautique, j'allais à des fêtes et je prenais part à des activités sociales. Le fait de m'adonner à des activités normales m'a permis d'acquérir des compétences en matière de rencontres amoureuses et de rapports intimes. Je suis devenu plutôt habile pour flirter, rencontrer des filles et pratiquer divers types d'activité sexuelle. Dès l'âge de 17 ans, j'avais des partenaires stables et, à l'occasion, des aventures d'un soir. Dans une certaine mesure, je me disais que cela allait de soi, comme la plupart d'entre nous.

Lorsque je me suis blessé à l'âge de 19 ans, j'ai perdu toutes mes fonctions physiques et toute forme de sensibilité au-dessous du cou. Il est devenu assez clair pour moi que mon expérience du monde avait été presque entièrement physique jusqu'à ce moment-là, et un de mes nombreux nouveaux défis était de comprendre ce que signifiait maintenant la sexualité pour moi et quels types d'activités sexuelles pouvaient m'être plaisantes. Grâce à ce que j'avais vécu, j'ai été en mesure d'avoir des relations avec des gens expérimentés, matures, attentifs à mes besoins et disposés à apprendre et à m'aider à découvrir la nouvelle personne que j'étais devenu, y compris mon corps. Cela a mené à de nombreuses années de frustration, mais certaines expériences sexuelles extrêmement positives ont fait contrepoids. En effet, certaines de ces expériences étaient plus intenses que tout ce que j'avais vécu lorsque j'étais valide, mais je ne

pouvais toujours pas intégrer complètement cette nouvelle réalité et je m'y opposais en voulant retrouver la vie que j'avais avant. Quoi qu'il en soit, j'avais de l'aide, des possibilités et une voie à suivre. J'ai eu quelques longues relations qui m'ont beaucoup apporté et quelques relations plus courtes qui étaient également très intenses spirituellement et émotionnellement, ainsi que sur le plan physique.

Il y a environ 10 ans, il est devenu très évident pour moi que certaines personnes handicapées n'avaient pas le même bagage que moi ni les possibilités que j'avais eues. Cela ne veut pas dire qu'elles sont nombreuses à ne pas avoir de relations épanouissantes et enrichissantes, de rapports intimes et de vie sexuelle, mais il en y a qui n'ont pas accès aux très rares ressources pouvant les aider à trouver un moyen d'avoir des relations sexuellement satisfaisantes et plus durables. Par exemple, je savais qu'un garçon de 14 ans avait subi une lésion médullaire cervicale en jouant au hockey. Il avait perdu toutes ses fonctions physiques et toute sensibilité à partir du haut de son cou. Je m'étais demandé ce qu'il adviendrait de ce jeune homme, non seulement pour ce qui est de ses problèmes de santé à long terme et de ses objectifs professionnels et récréatifs, mais aussi de sa vie sexuelle.

J'ai commencé à discuter de ces questions avec certains de mes pairs qui ont vécu des expériences semblables aux miennes. Nous avons commencé à faire des recherches sur le type de services offerts aux hommes et aux femmes handicapés qui veulent explorer leur sexualité. Lorsque je me suis blessé, je fréquentais quelqu'un, comme je l'ai fait pendant quelques années avant mon accident. J'ai également eu la chance d'avoir accès à des services de santé sexuelle destinés aux personnes handicapées qui commençaient tout juste à être offerts à l'époque où je me suis blessé. J'ai eu d'excellentes conversations et discuté des diverses façons d'aborder la sexualité avec une lésion médullaire. De plus, j'avais une copine pour m'aider dans mes démarches. Cette relation a pris fin trois mois après mon accident lorsque je suis retourné en Ontario pour ma réadaptation, mais j'ai tout de même continué d'avoir des relations intimes en plus d'avoir encore une fois la chance de rencontrer des gens attentifs à mes besoins particuliers qui m'ont aidé d'innombrables façons à m'en sortir. En regardant quels services étaient offerts 30 ans après mon accident, j'ai constaté que les services de santé sexuelle constituaient encore une

ressource inestimable, mais qu'on ne pouvait évidemment offrir aucune forme d'expérience *directe* aux gens qui ne fréquentaient personne et qui, dans certains cas, n'avaient jamais eu d'intimité sexuelle, quelle qu'elle soit.

J'ai appris qu'il y avait ailleurs dans le monde des pratiques comme le sexe de substitution, le travail corporel et le travail du sexe axés sur les besoins des personnes handicapées. Il y a par exemple des organismes comme *Touching Base* (<http://www.touchingbase.org/>) en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, où le travail du sexe a été décriminalisé, et la *TLC Trust* (<http://www.tlctrust.org.uk/>) au Royaume-Uni, où la prostitution est criminalisée par des lois semblables à celles du Canada. Nous nous sommes demandé pourquoi ce genre de services n'était pas offert au Canada et quelles en seraient les ramifications juridiques. Selon nous, ce genre d'intervention professionnelle ne se serait certainement pas retrouvé dans la même catégorie que la prostitution de rue et certains services d'escorte qui, à ma connaissance, étaient irréguliers et très aléatoires quant à la qualité de l'expérience à laquelle on pouvait s'attendre. Même s'il était possible dans certains cas de dénicher des travailleurs du sexe très attentifs aux besoins des personnes handicapées et bienveillants à leur égard, ils étaient difficiles à trouver et ne faisaient pas paraître d'annonces précisément pour ce genre de service.

De plus, le type de services recherchés par les personnes handicapées peut varier grandement de ce qui est traditionnellement associé au travail du sexe (par exemple, les rapports sexuels, le sexe oral, etc.). En raison de contraintes fonctionnelles et sensorielles ou d'une dysfonction, de nombreuses personnes handicapées recherchent un type d'intimité qui n'est parfois même pas lié aux organes génitaux. Les massages érotiques, les conversations intimes sur un ton séducteur, l'approche tantrique, les caresses, les baisers, les câlins et les attouchements sont souvent plus populaires et représentent des types de stimulation demandés par les personnes handicapées. Cela ne veut pas dire que les formes plus traditionnelles d'actes sexuels ne sont pas recherchées ou achetées, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il arrive souvent que les personnes ayant certains types d'handicaps doivent se tourner vers des formes différentes de plaisir sexuel en raison de changements à leurs fonctions physiques ou à leurs capacités.

Nous avons commencé à nous entretenir avec davantage de personnes handicapées et constaté

que c'est une source de préoccupation et un problème plus répandus que ce que nous pensions. Nous avons également commencé à rencontrer divers fournisseurs de services, militants et activistes du domaine de l'invalidité. De plus, nous avons rencontré des travailleurs du sexe, actuels et anciens, qui souhaitent eux aussi grandement travailler avec ce genre de clients. Dans bien des cas, ils avaient déjà travaillé avec des personnes handicapées, mais ils avaient l'impression de ne pas avoir les connaissances ni l'expérience nécessaire pour offrir de manière adéquate un service satisfaisant qui favorise le développement personnel de leurs clients ainsi que leur capacité à avoir une relation intime à long terme sans recourir à leurs services. Il va sans dire que nous étions très attentifs à la capacité de ces personnes d'être à l'écoute, bienveillantes et motivées quand il s'agit de faire vivre une expérience attentionnée, sécuritaire et satisfaisante à leurs clients handicapés. Leurs intentions étaient très bonnes! Ma propre vision de ce qu'est le travail du sexe et de qui sont les travailleurs du sexe a été renversée, et je perçois maintenant le travail du sexe d'une manière très différente et plus positive en raison de cette expérience.

Je me suis dit que je devais joindre le geste à la parole, et, à défaut d'avoir déjà acheté des services sexuels, j'ai ressenti le besoin de le faire pour être en mesure de donner de l'information adéquate et complète à mes pairs et aux autres personnes qui étaient intéressés par la façon dont le système fonctionne et par ce à quoi on peut s'attendre. Même si, de toute évidence, j'avais déjà eu des rapports sexuels, j'étais très impatient d'aller de l'avant avec ce projet et j'ai vécu toute une gamme d'expériences, tant bonnes que mauvaises. J'ai appris comment communiquer ouvertement et avec honnêteté à propos de mes attentes, de mes limites physiques ainsi que de ce que j'aime et de ce que je n'aime pas.

La prochaine étape a été de rassembler de manière officielle des personnes qui pensent comme nous pour former une sorte de groupe qui s'appelle EASE (Equitable and Accessible Sexual Expression, [www.easecanada.org](http://www.easecanada.org)). Nous collaborons étroitement avec des professionnels de la santé, des organismes à but non lucratif, des particuliers, des parents, des travailleurs du sexe et d'autres militants pour essayer de sensibiliser les gens à cette question et pour offrir de la formation, une expertise et des services plus adéquats. Nous savons que beaucoup de personnes (des hommes et des femmes) ont recours de façon ponctuelle à des services sexuels et qu'ils vivent, dans certains cas, une expérience très peu sûre et insatisfaisante. Cette pratique se

poursuivra, peu importe ce que dit la loi. Nous voulons offrir de l'information complète et un service sécuritaire et contrôlé qui répondra adéquatement aux besoins de ce groupe de personnes. De plus, nous offrons un soutien par les pairs et un mentorat pour qu'ils soient plus faciles pour ces personnes de s'engager dans une relation à long terme grâce à l'acquisition des compétences qui sont nécessaires pour leur permettre d'avoir davantage confiance en elles en ce qui a trait à leur sexualité, à leur corps, à leurs atouts et à ce qu'elles apportent de manière générale dans leurs relations.

Le projet de loi C36 comporte une disposition, au paragraphe 286.1(1), qui criminalisera l'achat de services sexuels. Si je comprends bien, le raisonnement qui sous-tend cette disposition est que le gouvernement du Canada croit que l'acte d'acheter des services sexuels représente toujours et fondamentalement une forme d'exploitation, peu importe si cela se fait entre deux adultes consentants et en privé. Cette disposition vise également à réduire la demande de relations sexuelles rémunérées. Pour certaines personnes handicapées, recourir aux services d'un travailleur du sexe est la seule façon d'explorer leur sexualité, de devenir à l'aise avec leur corps et d'acquérir les compétences leur permettant d'avoir des relations romantiques et sexuelles avec d'autres personnes. Depuis que le projet de loi C-36 a été déposé, il est devenu évident que le gouvernement croit que ceux qui payent pour des services sexuels sont violents, exploiteurs et pervers. C'est peut-être vrai pour une petite minorité de personnes qui décident de s'en prendre à des travailleurs du sexe, mais ce n'est pas le cas des clients handicapés, dont bon nombre sont physiquement incapables de faire du mal à qui que soit. En raison de la criminalisation de l'achat de services sexuels, il sera encore plus difficile pour les personnes handicapées de se tourner vers un fournisseur expérimenté. En fait, bon nombre d'entre elles risqueront grandement de subir un préjudice, d'être manipulées ou d'être victimes de mauvais traitements.

De plus, l'article 286.4 rendra encore plus difficile pour les travailleurs du sexe d'offrir leurs services à des handicapés et de faire paraître des annonces. La publicité est une forme de communication, et une communication claire est extrêmement importante tant pour les travailleurs du sexe que pour les personnes handicapées. Un certain nombre de compétences précises, qui sont trop nombreuses pour être présentées ici, pourraient être nécessaires. Par exemple, pour offrir des services à quelqu'un qui a subi une lésion médullaire et qu'il faudra peut-être soulever et placer correctement, il est important qu'un travailleur du sexe sache comment s'y prendre pour qu'il n'y

ait pas de malentendus et que personne ne se blesse. Dans d'autres cas, des connaissances et une expertise liées aux soins de la peau, à la gestion des intestins et de la vessie, aux autres techniques de communication, à l'ostéoporose ou à l'aide adaptée pourraient également être nécessaires.

Je termine avec la vision de EASE.

Nous imaginons un monde dans lequel :

- Les personnes handicapées peuvent communiquer avec des fournisseurs de services sexuels et d'autres services intimes sans obstacles juridiques ou autres.
- Les personnes handicapées sont reconnues comme des êtres sexuels.
- L'expression sexuelle et l'intimité sont considérées comme un droit fondamental de la personne et un besoin essentiel.
- La sexualité est reconnue comme un élément essentiel de l'identité de chaque personne.
- Les travailleurs du sexe sont reconnus pour leur expertise et la prestation de services légitimes.
- Les travailleurs du sexe sont protégés par la loi.